



LE CONTRAT D'ACHAT

Code produit: 2HC / Version: v1

FINALITE DE LA FORMATION

- Maitriser le niveau de connaissances juridiques attendues.
- · Etablir un contrat achat
- Connaitre les clauses essentielles afin de plus couvrir les principaux risques

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Identifier les clauses essentielles permettant de couvrir les risques principaux liés à la relation commerciale avec un fournisseur
- Connaitre la responsabilité personnelle de l'acheteur
- Anticiper les risques juridiques pour l'entreprise
- Améliorer la pertinence des négociations
- Pratiquer des achats responsables

PUBLIC CONCERNE/EMPLOI VISE

Acheteur

PREREQUIS

Aucun

MODALITES

Durée: 7 heures / 1 jour

Type: Présentiel

Méthodes et moyens pédagogiques : Apports théoriques et pratiques, jeux de rôle, QCM,

vidéo de présentation, supports informatique, livrets...

Validation des acquis : QCM, tour de table, observation.

Sanction de la formation : Attestation de fin de formation, certificat de réalisation.

Profil de l'intervenant : Formateur spécialisé dans le domaine









PROGRAMME

Maitriser les principes juridiques fondamentaux

- Les principes clés de la contractualisation.
- Caractéristiques d'un contrat : le contrat est la loi des parties
- Formaliser d'un contrat.
- Identifier l'obligation de moyens/de résultats.

Les clauses contractuelles essentielles

- Le préambule et l'objet du contrat.
- Les documents contractuels.
- Le prix et les conditions de paiement.
- Les pénalités : avantages et inconvénients.
- Autres clauses essentielles.
- Interruption d'un contrat.

Les textes spécifiques à connaître

- La sous-traitance.
- Le délit de marchandage.
- La loi Dutreil 2.
- Le transfert du contrat de travail.

• Les règles du droit de la concurrence

- L'Autorité de la concurrence, la DGCCRF.
- Les pratiques discriminatoires.
- Le refus de vente, l'abus de position dominante.
- Le taux de dépendance, les ruptures brutales/abusives
- Interruption d'un contrat.

• Les règles du droit des affaires à l'international

- Les grandes catégories de droit.
- Les conventions internationales.
- Les 3 clauses incontournables : loi, juridiction, incoterm

LES + ASFO

Nos responsables pédagogiques et intervenants sont des experts reconnus dans leur métier.

Certification AFNOR selon le référentiel ISO 9001.

